



**Conseil du commerce des marchandises**

**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES  
AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Comme convenu à la réunion du Conseil du commerce des marchandises (CCM) des 3 et 4 juillet 2018, je présente, sous ma propre responsabilité en qualité de Président, le rapport factuel ci-après au Conseil général concernant les réunions du CCM tenues les 23 et 26 mars, et les 3 et 4 juillet 2018.

Conformément à la Décision ministérielle de 2017<sup>1</sup> donnant pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de procéder à des examens périodiques du Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions de juillet et de décembre 2018 et de juillet 2019, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, le Conseil du commerce des marchandises a inscrit la question du Programme de travail sur le commerce électronique à l'ordre du jour de ses réunions des 23 et 26 mars, et des 3 et 4 juillet 2018. Au cours de ces réunions, le Président a invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler à la préparation des examens périodiques auxquels le Conseil général devrait procéder à sa réunion de juillet 2018.

À la réunion des 23 et 26 mars 2018, le Taipei chinois a présenté deux propositions<sup>2</sup>: l'une portait sur les obstacles au commerce dans le cyberspace, et l'autre sur l'"intrusion" du cyberspace dans l'espace physique, avec des études de cas sur l'impression 3D et l'économie de partage. Ces documents ont donné lieu à une discussion entre les Membres sur un certain nombre de questions, y compris les défis et les possibilités que le commerce électronique crée pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), en particulier dans les pays en développement, ainsi que les flux de données transfrontières et la cybersécurité.

En ce qui concerne le programme de travail proprement dit, plusieurs délégations ont estimé que la Décision de Buenos Aires avait démontré l'intérêt et la volonté que les Membres manifestaient pour redynamiser et poursuivre les travaux sur le commerce électronique, et pour œuvrer de manière constructive et avec détermination dans le contexte des discussions sur le Programme de travail sur le commerce électronique. Dans cette optique, plusieurs délégations ont évoqué la contribution importante que le commerce électronique apportait à la croissance économique mondiale et elles ont réaffirmé la nécessité de continuer à étudier toutes les possibilités d'approfondir les discussions sur le commerce électronique dans le cadre défini en 1998. Les Membres ont rappelé la possibilité offerte par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de relever certains défis posés par l'accroissement du volume de colis lié au commerce électronique; la nécessité d'échelonner correctement les discussions sur le commerce électronique, y compris les discussions sur les normes, les règles et les principes internationaux; et la nécessité de reconnaître l'existence d'une fracture numérique.

La Chine, avec l'appui de divers Membres, a réitéré sa proposition d'organiser un atelier sur le commerce électronique et le commerce des marchandises<sup>3</sup> en 2018, sous les auspices du CCM. Cette initiative n'ayant rencontré aucune opposition, mon prédécesseur avait indiqué que je devrais, en ma qualité de Président du CCM, tenir des consultations à ce sujet.

<sup>1</sup> Document WT/L/1032.

<sup>2</sup> Documents JOB/CTG/12 et JOB/CTG/13.

<sup>3</sup> Voir le document G/C/M/127, paragraphe 19.9.

À la réunion des 3 et 4 juillet 2018, la Chine, suivie du Pakistan, a présenté un rapport sur un "Atelier sur le commerce électronique pour le développement dans le cadre du système commercial multilatéral" qu'elle avait parrainé et organisé à Beijing du 8 au 21 mai 2018, et auquel 25 participants de 15 pays en développement avaient assisté. Les délégations ont également rendu compte d'un séminaire de suivi qui avait été organisé par les Amis du commerce électronique pour le développement à Genève, le 28 juin 2018.

S'agissant de la proposition de la Chine de tenir un atelier sur le commerce électronique et le commerce des marchandises sous les auspices du CCM, à la réunion de juillet, j'ai donné des renseignements au Conseil sur deux séries de consultations informelles que j'avais eues avec les délégations – dont certaines étaient aussi intervenues en leur qualité de coordonnatrices de groupe – et qui visaient à examiner leurs vues et leurs suggestions préliminaires concernant les thèmes, les intervenants et les dates d'un tel atelier.

À la suite de mon rapport au Conseil, une délégation a réaffirmé qu'elle était favorable à la tenue d'un atelier dans le contexte de l'OMC et elle a souligné que cela représentait, pour les Membres, une occasion de mieux comprendre le travail fait par d'autres organisations internationales telles que l'OMD, l'OCDE, la CNUCED et l'UPU. Une autre délégation a fait référence aux éléments additionnels possibles à considérer lors de l'élaboration du programme. Une délégation a indiqué qu'elle était prête à travailler avec les autres pour formuler une proposition qui déboucherait sur un atelier pertinent et intéressant, avec une vaste portée. Une délégation a fait valoir que d'autres activités portant sur divers sujets ayant trait au commerce électronique avaient déjà eu lieu, et que l'atelier proposé n'introduirait pas de nouvelles questions; en outre, elle a estimé qu'il restait des questions à résoudre quant à l'objectif de l'atelier proposé, ainsi qu'en ce qui concernait son processus d'organisation qui, s'il avait lieu, devrait être conduit par les Membres, et en ce qui concernait aussi les consultations engagées selon un mode ouvert. Certaines autres délégations ont indiqué qu'elles adhéraient aux suggestions visant à tenir des ateliers sur le commerce électronique, et qu'elles étaient favorables à l'élaboration de propositions conformément au Programme de travail sur le commerce électronique.

Il a été convenu que je poursuivrais le processus informel de consultations sur un éventuel atelier sur le commerce électronique et le commerce des marchandises.

---